



## CRÉATION D'ENTREPRISE

La création d'une entreprise est un projet qui demande de la préparation, des décisions importantes doivent être prises. L'accompagnement à la création d'entreprise permet de mieux s'orienter dans le « labyrinthe » de la création d'entreprise, c'est un gage de pérennité de la société.

Votre conseiller peut vous accompagner pour réaliser votre projet d'entrepreneuriat !

Cette fiche vous présente les documents que vous devez lui transmettre afin d'être accompagné de manière optimale tout au long de la création de votre société et vous rappelle également les différentes étapes d'une création d'entreprise.

### 1. LES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ

#### ▶ AVANT LE LANCEMENT DE VOTRE PROJET :

##### **1. Valider votre idée de projet de création d'entreprise.**

Vous devez trouver LA bonne idée, puis définir précisément votre business-model. Vous devez également effectuer une étude de marché.

##### **2. Faire le point sur votre situation personnelle, professionnelle et également sur votre comptabilité.**

Cette étape est essentielle, elle vous permet de mesurer l'impact de ce choix sur votre vie.

#### ▶ LANCEMENT DU PROJET :

##### **3. Élaborer votre business plan.**

Votre étude de marché étant terminée à ce stade, vous devez travailler le prévisionnel, qui consiste à chiffrer votre projet d'entreprise pour obtenir une visibilité économique et financière.

##### **4. Boucler le financement de votre projet de création d'entreprise.**

En fonction des résultats de votre prévisionnel et des aides dont vous pouvez bénéficier, vous obtenez une première idée de l'enveloppe de financement dont vous aurez besoin pour lancer votre projet.

#### BON À SAVOIR!

N'oubliez pas, l'œil avisé d'un professionnel est un atout considérable pour se lancer dans de bonnes conditions et être informé correctement sur les conséquences de chaque décision.

**Tout au long de ces étapes, votre conseiller peut vous accompagner et réaliser certaines formalités pour vous.**

## 5. Valider le montage complet du projet d'entreprise

Lorsque le prévisionnel est terminé et que le financement de votre projet est plus ou moins défini, vous devez faire face à une étape essentielle de la création d'entreprise :

- le choix de la forme juridique de l'entreprise (SARL ou EURL, SAS ou SASU, EURL, entreprise individuelle...),
- le choix du régime fiscal de l'entreprise : IS ou IR ?,
- le choix du statut social du chef d'entreprise,
- la protection de votre patrimoine personnel,
- le choix de votre dénomination sociale,
- et la construction du financement (ventilation entre les solutions possibles).

## 6. Rédiger des statuts de la société.

Les statuts de votre société doivent comporter toutes les mentions obligatoires prévues par la loi, ainsi que toutes les autres mentions nécessaires pour organiser convenablement le fonctionnement de votre future société.

## 7. Signature des statuts et remise à la banque pour le dépôt de capital.

Attention, les statuts doivent être signés ET paraphés.



## 8. Remise par la banque du certificat de dépôt.

### Document à remettre à votre conseiller !

*Vous devez transmettre ce document à votre conseiller, qui prépare alors les documents et statuts définitifs. Ces documents doivent être signés et paraphés puis renvoyés à votre conseiller en un seul pdf accompagné d'une procuration (à remplir et signer) afin d'effectuer la suite des démarches à votre place.*

## 9. Sélectionner un journal d'annonces légales et procéder à la publication d'un avis de constitution de société ou de création d'activité (pour les entreprises individuelles).

## 10. Dépôt du dossier de création d'entreprise au greffe.

Une fois que le dossier de création est constitué, la personne en charge des formalités peut déposer le dossier en se rendant au centre de formalités des entreprises, l'envoyer par courrier ou bien procéder à l'immatriculation de l'entreprise par internet.

## 11. Réception du K-BIS.

Lorsque le dossier est complet, l'immatriculation de l'entreprise intervient rapidement et vous recevrez votre extrait d'immatriculation.



### Bon à savoir !

*Si c'est votre conseiller qui s'est occupé de ces formalités, il recevra votre KBIS et vous le transférera afin que vous puissiez le remettre à la banque pour qu'elle libère le capital dans votre compte bancaire.*

## 2. LES DOCUMENTS & INFORMATIONS NÉCESSAIRES

Afin que votre conseiller puisse réaliser toutes les formalités pour la création de votre entreprise, vous devez lui fournir plusieurs documents et informations :

### ▶ INFORMATIONS À TRANSMETTRE À VOTRE CONSEILLER

1. **Le nom et prénom des parents du ou des représentants légaux de la société** (nom de jeune fille pour la mère).
2. **Le montant du Capital Social**
3. **L'objet social de la société** (décrire l'activité)
4. **L'adresse des représentants légaux**
5. **La liste des dépenses effectuées au nom de la société en formation**
6. **Le nom de la banque ainsi que son adresse** (si c'est une banque en ligne tel que Qonto, vous devez préciser les mentions que la banque souhaite voir sur les statuts)

### ▶ DOCUMENTS À TRANSMETTRE À VOTRE CONSEILLER

1. **Une photocopie de la carte d'identité recto verso**, du Passeport ou Titre de séjour **de chaque associé** de la société accompagné de la mention :

*Je certifie sur l'honneur de la conformité à l'original de « ma carte d'identité » ou « mon passeport » ou « mon titre de séjour ».*

*Date - Nom et Prénom - Signature*

2. **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois** de la société ou si elle est domiciliée chez le représentant légal, un justificatif du domicile de moins de 3 mois du représentant légal.

3. **Si la société est une société artisanale** vous devez également fournir le diplôme ou **le certificat de travail** de plus de 3 ans d'expérience dans le domaine.



**Vous pouvez envoyer tous ces documents par email à votre conseiller !**